

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SILLON

2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2015

Date de convocation : 2/10/2015

Lieu de la séance : Savenay

Présents :

Messieurs : J.P NICOLAS - J.L THAUVIN
B HERRERO - J.F ARTHUR - J DALIBERT
J.C BONHOMME - C BIGUET - D MANACH
B MAROT - D BIDAUD - Y THOBY - Y COURIO
F RIVAL - J.M SYLVESTRE - C DESWARTE
C BRUN - A CHAUVEAU - J TATARD

Mesdames : M.O VANNERAUD - M GALLERAND M.C
MASSONNET - S LEROUX - C TRAMIER
M LEJEUNE - M JANVIER - L LECLAIR
S DANET V GAUTIER - P CHABAUD
S HALLIEN - M LOUWARD-LE PROVOST

Nombre de membres en exercice : 37**Quorum = 19****Nombre de conseillers présents : 31****Procurations: 6****Nombre de votants : 37****Absents excusés ayant donné procuration à :**

J GONNORD à J.C BONHOMME
A.C SEGAUD à S LEROUX
M.A OHEIX à V GAUTIER
A KLEIN à C BRUN
F LEROUX à M LOUWARD-LE PROVOST
D BERTHIAU à L LECLAIR

Présidence : Alain CHAUVEAU
Secrétaire de séance : Stéphanie HALLIEN

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 17 avril 2014 désignant Monsieur Alain CHAUVEAU, Président de la Communauté de communes Loire et Sillon,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 22, modifié par le décret n°2010-1177 du 5 octobre 2010,

Vu la délibération n° 5 du 24 avril 2014 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Madame Sylvette LERAT, membre titulaire, suite à la démission de son mandat de conseillère communautaire,

RAPPEL

Une seule liste a été présentée lors de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, après appel de candidatures. Les nominations ont donc pris effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

Les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
THOBY Yannick	NICOLAS Jean Paul
LERAT Sylvette	DALIBERT Jacques
BIGUET Christian	BRUN Christian
THAUVIN Jean-Louis	MANACH Dominique
GAUTIER Valérie	LECLAIR Lénaïck

SITUATION

Considérant qu'un siège de membre titulaire est pourvu par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste.

CONCLUSION

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

- D'ACTER de la titularisation de Monsieur Jean-Paul NICOLAS et de la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres telle que définie ci-après dans le tableau :

Titulaires	Suppléants
THOBY Yannick	DALIBERT Jacques
NICOLAS Jean Paul	BRUN Christian
BIGUET Christian	MANACH Dominique
THAUVIN Jean-Louis	LECLAIR Lénaïck
GAUTIER Valérie	

ATTRIBUTION DU MARCHE DE GARDIENNAGE ET D'ENTRETIEN DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES

RAPPEL

La Communauté de communes Loire et Sillon a signé avec la société Tribord un marché de gardiennage et d'entretien des déchèteries intercommunales de Savenay et Campbon dont l'exécution prend fin au 31 octobre 2015.

En prévision de la signature du nouveau marché à intervenir à l'issue de ce contrat, un avis d'appel public à la concurrence a été passé le 23 juin 2015.

Les caractéristiques principales du nouveau marché sont:

- l'accueil et le conseil des usagers ; l'aide aux usagers pour le dépôt des déchets encombrants ou lourds, la résolution des problèmes liés à la circulation des usagers sur site, la détection et la gestion des situations à risques pour les personnes et/ou les biens, le règlement des conflits impliquant les usagers ou les prestataires, la collaboration avec la gendarmerie lors de l'entrée de récupérateurs de déchets non autorisés ;
- la réception et le contrôle des déchets déposés dans le respect des filières en place, l'enregistrement des professionnels ;
- l'entretien du site et des abords immédiats, le ramassage des éléments dispersés par le vent, les réparations suites aux effractions notamment, l'entretien des équipements (avaloirs, colonnes, locaux), l'entretien des espaces verts (taille des haies et tontes des pelouses) ;
- la programmation des enlèvements, la transmission des demandes d'enlèvements auprès des interlocuteurs désignés et la coordination de l'évacuation de l'ensemble des déchets déposés, l'anticipation et la gestion des aléas affectant le fonctionnement de chaque déchèterie ;

- la communication aux usagers des consignes de tri des déchets, des informations et des documents donnés par la collectivité ; la participation aux actions de sensibilisation qui pourront être organisées par la Collectivité ;
- la tenue des registres et du rapport quotidien, la remise des comptes rendus périodiques demandés.

Le marché est attribué pour une période initiale de 12 mois à compter du 2 novembre 2015.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, soit une durée totale de 4 ans.

SITUATION

Suite à la consultation, deux offres ont été reçues dont une a été déclarée irrégulière par le pouvoir adjudicateur, conformément à l'article 53 III du Code des Marchés Publics. En effet, le candidat n'a pas respecté les exigences fixées à l'article 4.1 du Règlement de consultation, et notamment la transmission des éléments de la candidature et du mémoire technique demandés.

La Commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes Loire et Sillon, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2015 a établi un classement au vu des critères de jugement des offres définis dans le cadre de la procédure et a décidé de retenir l'offre suivante :

- Société TRIBORD, 7 rue de Vendée, 29 200 Brest, pour un montant annuel de 102 664.51 € HT, soit 112 930.96 € TTC,

A noter que le montant du marché de la période en cours est de 96 548, 64 € HT par an, soit 106 203.50 € TTC par an.

Le prix total du nouveau marché est donc supérieur au montant du marché actuel (+6.3%).

CONCLUSION

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

- ☛ DE PRENDRE ACTE du choix de la Commission d'Appels d'Offres tels que décrits ci-dessus,
- ☛ D'AUTORISER LE PRESIDENT à signer le marché correspondant et toutes pièces afférentes,
- ☛ DE CONFIRMER que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2016, 2017, 2018 et 2019.

DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DE DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR AU NOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - DEMOLITION DE L'ILOT FONCIER COMMUNAUTAIRE RUE MADAME JAN, A SAVENAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R.423-1,

Vu les statuts de la Communauté de communes Loire et Sillon,

Considérant que les dispositions législatives en vigueur imposent que Monsieur le Président soit expressément habilité par le Conseil Communautaire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme susceptible de modifier le patrimoine communautaire,

Considérant la volonté partagée de la Communauté de communes Loire et Sillon et de la commune de Savenay de procéder à la démolition complète de l'ilot sis rue Mme Jan à Savenay pour faciliter la commercialisation de ce tènement foncier et favoriser l'émergence d'une opération urbaine de qualité.

RAPPEL

Au cours de l'année 2012, la communauté de communes Loire et Sillon, en partenariat avec la commune de Savenay, s'est portée acquéreur d'un important tènement foncier constitué de différentes propriétés, sises rue Madame Jan à Savenay.

Après avoir menées différentes études pré-opérationnelles et de faisabilité, la CCLS et la commune ont considéré qu'il était opportun de procéder à la démolition préalable des constructions grévant cette propriété communautaire avant de lancer toute consultation préalable à la cession de cet ilot à un opérateur immobilier.

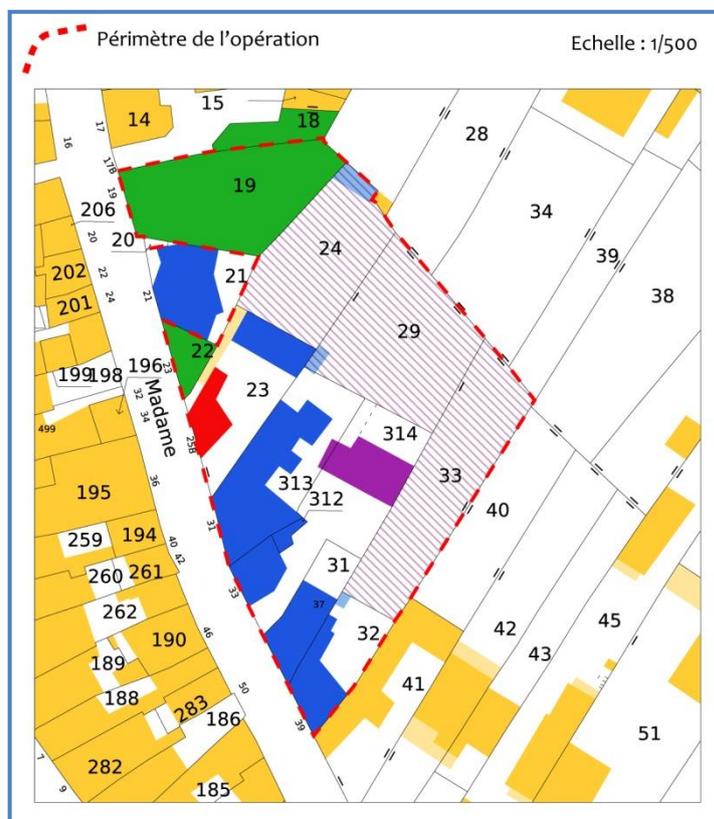
En prévision de cette étape importante, la CCLS a diligenté les études préalables à une telle démolition (recherche de pollution, d'amiantes, de plomb et de termites notamment) et devra, dans les prochaines semaines, procéder au dépôt d'un permis de démolir auprès de la commune de Savenay.

SITUATION

Les parcelles à démolir sont :

Parcelle	Superficie	Parcelle bâtie	Terrain nu	Caractéristiques parcelle
AX 313	310 m ²	x		> Maison habitation en état moyen > Studio en locatif > Dépendances
AX 312 (en copropriété)	6 m ²	x		> Escalier pour accès à un studio de la parcelle 313
AX 29 (en indivision)	403 m ²		x	> Jardin
AX 314	354 m ²	x		> Maison habitation > Locatif
AX 312 (en copropriété)	6 m ²	x		> Escalier pour accès à un studio de la parcelle 313
AX 29 (en indivision)	403 m ²		x	> Jardin
AX 19	381 m ²	x		> Garage abandonné
AX 20	4 m ²		x	
AX 22	44 m ²	x		> Parcelle bâtie
AX 23	263 m ²	x		> Ancien commerce, garage abandonné > Logement locatif à l'étage > Porche pour accès à la parcelle AX24
AX 24	325 m ²		x	> Jardin
AX 33	402 m ²		x	> Jardin lié à la parcelle AX32
AX 31	116 m ²	x		> Maison habitation > Locatif

S'agissant de la parcelle AX N°22, il convient de préciser que ce bien reste à ce jour appartenir à la commune de Savenay. Des discussions ont été engagées en vue de son acquisition. En revanche, il est également précisé que la parcelle cadastrée section AX N°32 supportant une maison d'habitation sera exclue de la démolition car fera l'objet d'une procédure de cession en dehors de l'opération d'aménagement globale.



CONCLUSION

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

- ☛ D'AUTORISER le Président à signer la demande de permis de démolir le tènement foncier communautaire sis rue Madame Jan à Savenay, sur le périmètre opérationnel précisé ci-dessus.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE FONCTIONNEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) AU TITRE DE L'ANNEE 2015

RAPPEL

Chaque année, les Communautés de Communes adhérentes versent une participation au Fond d'Aide aux Jeunes à l'Agence pour le Développement Economique du Sillon (ADES).

Par délibération n°81-2014 du 7 octobre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé le versement à l'ADES de la participation FAJ au titre de l'année 2014, d'un montant de 6343.74 €

SITUATION

Du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, pour le territoire Loire et Sillon, 34 dossiers ont fait l'objet d'un accord de la commission. Ces 34 dossiers représentent un montant total de 17 741.40 € réparti comme suit :

Nature de la demande	Montant (€)
Remboursement dettes	1 686,31 €
Emploi	225,00 €
Formation	7 636,00 €
Logement	1 162,00 €
Mobilité	5 262,26 €
Subsistance	1 769,04 €
TOTAL	17 741,40 €

Source : Mission locale

En 2014, pour faire face aux besoins des jeunes de Loire & Sillon (soit 17 741.40 €), l'Agence pour le Développement Economique du Sillon a perçu de la CCLS une subvention de 6343.74 €.

Le nombre de dossiers baisse de manière significative alors que le montant global des aides ne baisse que très légèrement. Il est à noter une forte augmentation des postes « Formation » et « Subsistance » alors que le poste « Mobilité » a connu une baisse importante.

Au titre de l'année 2015, l'Assemblée Générale de l'ADES, en date du 15 juin 2015, a arrêté le montant de la cotisation de la Communauté de Communes Loire et Sillon à **6696.47 €**, calculée sur la base de 0.27 € par habitant (base DGF 2014 soit 24 801 habitants).

L'augmentation de cette subvention est liée à l'accroissement de la population (base DGF 2014) et à une très légère augmentation de la base de calcul (0.27 € par habitant en 2015 contre 0.26 € en 2014).

CONCLUSION:

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

- ☛ DE VERSER à l'Agence pour le Développement Economique du Sillon la participation FAJ, au titre de l'année 2015, d'un montant de 6696.47 €,
- ☛ DE DIRE que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget 2015,
- ☛ D'AUTORISER le Président à effectuer le mandatement correspondant.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DIRECTION, MOYENS ET RESSOURCES

Fonction 01 - Opérations non ventilables

1. Frais et intérêts sur contrat ligne de Trésorerie

La Communauté de communes a signé le 4 mai 2015, un contrat de ligne de Trésorerie avec la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest pour un montant de 1 500 000 €.

- Commission d'engagement : 1 500 €
- Estimation des intérêts sur mobilisation : 4 500 €

Il est proposé d'ajouter au compte 668 « Autres charges financières » un montant de 1 500 € et au compte 6611 « intérêts emprunt » un montant de 4 500 €.

2. Emprunt n°1

La Communauté de communes a signé le 8 juillet 2015, un contrat de prêt avec la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest pour un montant de 3 500 000 €.

- Commission d'engagement : 2 000 €
- Estimation des intérêts intermédiaires : 1 000 €
- Intérêts de la 1ère échéance trimestrielle : 12 250 €

Il est proposé d'ajouter au compte 668 « Autres charges financières » un montant de 2 000 € et au compte 6611 « intérêts emprunt » un montant de 13 250 €.

3. Emprunts n°2

La Communauté de communes devrait signer prochainement, un contrat de prêt pour un montant de 1 600 000 €.

- Estimation frais de dossier et commission d'engagement : 2 000 €

Il est proposé d'ajouter au compte 668 « Autres charges financières » un montant de 2 000 €.

4. Notification - Dotation globale de fonctionnement - Fonds de péréquation intercommunal et communal

Les montants de DGF nous ont été notifiés après le vote du BP 2015. Au regard des estimations nationales et malgré nos prévisions budgétaires prudentes, les montants notifiés sont inférieurs au prévisionnel.

- Dotation intercommunalité : BP 2015 612 215 €, notifié 592 280 €, soit - 19 935 €
- Dotation compensation : BP 2015 775 841 €, notifié 771 641 € soit - 4 200 €

Egalement, l'enveloppe FPIC notifiée est légèrement inférieure aux estimations du BP 2015 : - 1173 €

Il est proposé de réduire les inscriptions budgétaires aux comptes 74124 DGF interco pour - 19 935 €, 74126 DGF compensation pour - 4 200 € et 7325 FPIC pour - 1 173 €.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Fonction 95 - Tourisme

5. Cotisation Loirestua

La somme de 5 000 € inscrite au BP 2015 est insuffisante pour couvrir le coût de l'adhésion de la CCLS à la SPL. Il convient d'ajouter 1 000 € au compte 6574 « subventions et participations de fonctionnement ».

Fonction 70 - Habitat

6. Subventions aux particuliers

En fonctionnement, au chapitre 011, des économies peuvent être réalisées au compte 617 « études », pour un montant estimé de 17 000 €. Il est proposé de réduire les crédits inscrits sur ce compte pour financer une partie des besoins de crédits du chapitre 65 (voir ci-dessous).

En fonctionnement, au chapitre 65, un montant de 25 000 € est inscrit au budget, pour le versement de subventions aux particuliers, au titre du PIG énergétique (politique d'amélioration de l'habitat).

A ce jour, les 25 000 € ont été intégralement consommés pour le financement de dossiers d'aide à l'assainissement non collectif et il reste à couvrir 12 000 € en dossiers ANC et 23 000 € en dossiers précarité énergétique. En recettes, le montant des aides correspondantes est estimé à 14 000 €.

Il convient donc de réduire le compte 617 de 17 000 €, d'ajouter 35 000 € au compte 6557 « contributions au titre de la politique de l'habitat » puis 14 000 € en recettes au 7473 « subvention du Conseil Départemental ».

7. Transfert de crédits de la section Investissement vers la section de fonctionnement – régularisation comptable des recettes

Une subvention du Conseil Départemental initialement inscrite en recettes d'investissement au compte 1313 pour un montant de 30 000 €, doit être finalement comptabilisée en fonctionnement au 7473.

Il est proposé de réduire le compte 1313 prog 36 logement social et d'abonder le compte 7473 du même montant.

Fonction 252 - Transport scolaire

8. Prestataire de service transport scolaire

En fonctionnement, au compte 6247, le montant inscrit au BP 2015 est de 1 230 000 €. L'estimation des facturations à venir du transporteur pour la période juillet à décembre 2015, compte tenu du surcout engendré par la mise en place de 2 cars supplémentaires à compter de la rentrée de septembre (hausse des effectifs), nous laisse envisager un besoin de crédits complémentaires de 86 000 €. La prise en charge du Conseil Départemental (compte 7473) est estimée en recettes à 71 380 €.

Il est proposé d'inscrire en dépenses et en recettes ces 2 montants.

Fonction 815 - Transport non scolaire

9. Lila à la demande et desserte locale

En fonctionnement, au compte 6247 relatif aux prestations de transport, il est nécessaire de rajouter des crédits pour régulariser des participations au Conseil Départemental au titre de Lila à la demande, pour l'année scolaire 2014-2015 (45 000 €).

Par ailleurs, les coûts du marché de transport non scolaire et de la desserte locale se révèlent plus élevés qu'initialement attendus (17 000 €).

Il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses, au compte 6247 pour 62 000 €.

SERVICES A LA POPULATION

Fonction 413 - Piscine intercommunale

10. Piscine du Lac : charges de fonctionnement

Il sera nécessaire d'inscrire au budget 2015 des crédits supplémentaires aux comptes :

- 60611 « eau » pour 6 000 €.
- 60624 « Produits de traitement » pour 3 000 €.
- 60632 « Petits équipements » pour 6 000 €.
- 6156 « Maintenance » les marges de manœuvre budgétaires restantes sont insuffisantes. Il est proposé d'ajouter des crédits supplémentaires pour 10 000 € (stock pompe doseuse 5 000 € ; préventif 5 000 €).
- 6226 « Honoraires » pour les frais du contentieux (pac gaz) 8 000 €.

Fonction 64 - Petite enfance

11. Transfert de crédits à l'intérieur de la section de Fonctionnement

Réaffectation de crédits inscrits initialement au compte 6574 (chapitre 65) au titre du remboursement à la commune des fluides de la halte-garderie de Savenay, pour les années 2013 à 2015, au compte 62875 (chapitre 011), pour 14 000 €. L'opération est sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

12. Réservation de places supplémentaires en structure d'accueil

Le Bureau communautaire a donné son accord pour le financement de places supplémentaires en crèche « Le lézard bleu » à SAVENAY. Il convient d'ajouter 2 850 € sur le compte 611 « prestations de service ».

13. Frais de fonctionnement du service - remboursement des frais de gestion aux communes, mise aux normes électriques, formations et déplacements

Les coûts de fonctionnement des bâtiments augmentent de façon importante en comparaison avec les montants estimés au moment du transfert de la compétence lecture publique. Afin de régulariser les remboursements aux communes au titre des années précédentes pour les frais de gestion des bibliothèques (fluides, maintenance, ...), il est nécessaire d'augmenter les crédits au compte 61522 de 20 000 €.

Il convient également d'ajouter une somme de 1 700 €, à ce même compte au titre des petits travaux de mise aux normes électriques pour 5 bibliothèques. A noter que la participation des communes sera sollicitée sur l'exercice 2016.

Il est proposé d'ajouter les frais d'une formation inscrite dans le marché ACFI, dans le cadre d'un partenariat avec le service emploi, pour le PIJ (point information jeunesse), au 6184 pour 2 350 €.

Enfin, il est nécessaire d'ajouter 500€ au compte 6251 pour la prise en charge des frais de déplacement du personnel (solde de remboursement d'états de frais de 2014).

14. Loyer du local ex-CPAM de Savenay

Le service navette mis en place au cours de l'année 2014 est installé dans les locaux de l'ancienne CPAM de Savenay. Les loyers correspondant n'ont pas été inscrits au BP 2015. Il convient de prévoir la somme de 4 320 € sur le compte 6132 « location immobilière ».

15. Conclusions - équilibre de la décision modificative en section de fonctionnement

Afin d'équilibrer la décision modificative, il est proposé d'utiliser les crédits inscrits en dépenses imprévues (compte 022) à hauteur de 100 000 € et de réduire le virement à section d'investissement (compte 023) pour 64 898 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DIRECTION, MOYENS ET RESSOURCES

Fonction 01 - Opérations non ventilables

16. Emprunt n°1

La Communauté de communes a signé le 8 juillet 2015, un contrat de prêt avec la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest pour un montant de 3 500 000 €.

- Capital de la 1^{ère} échéance trimestrielle : 52 525 €.

Il est proposé d'ajouter au compte 1641 « capital emprunt » un montant de 52 525 €.

17. Emprunt en cours

L'emprunt du Gymnase Saint-Exupéry arrive à son terme au 1^{er} semestre 2016. Les échéances de capital 2015 n'ont pas été inscrites sur le budget primitif. Il est nécessaire de rajouter 8 750 € au compte 1641.

18. Fonds de concours stations d'épuration - communes de PRINQUIAU et MALVILLE

Par délibération n°147-2012 du 10 janvier 2012 le Conseil a approuvé l'attribution de subventions aux communes pour leurs travaux d'investissement dans les stations d'épuration (décision de principe et délégation au bureau).

Par délibération n°80-2013 du 28 mars 2013, le Conseil a ensuite approuvé l'augmentation des taux de financement pour les stations d'épuration des plus petites communes.

Par courrier du 9 décembre 2014 et par courriels de juin 2015, la commune de MALVILLE sollicite un fonds de concours pour sa future station d'épuration, à hauteur de 292 500 €, représentant 15% du coût total HT du programme.

Par courrier du 3 août 2015, la commune de PRINQUIAU sollicite un fonds de concours pour sa future station d'épuration, à hauteur de 195 000 €, représentant 15% du coût total HT du programme.

Il est proposé d'inscrire la somme de 487 500 € au compte 2041412 « subventions d'équipement » au programme 00 « opérations non ventilables ».

Fonction 020 - Direction Administration

19. Secteur du nouveau collège – site de Therbé

Le solde des acquisitions foncières et frais annexes (actes de vente signés en fin d'année 2014) s'élève à 70 000 €. Au BP 2015, sur le programme 0056 « secteur nouveau collège » l'ensemble des crédits étant inscrit au chapitre 23, il convient de réaffecter 70 000 € de crédits du compte 2313 au compte 2111 achats terrains (chapitre 21), pour conforter la lisibilité de l'opération. A noter que ces sommes restent conformes à l'autorisation de programme votée en Conseil communautaire du 26 mars 2015.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Fonction 820 - Aménagement urbanisme foncier

20. Réduction des dépenses du service d'instruction du droit des sols

Au programme 0018, une somme de 42 000 € est inscrite au BP pour le financement des logiciels métiers et licences du service. Les économies obtenues nous permettent de réduire les crédits inscrits au compte 2051 de 20 000 €.

Fonction 90 - Développement économique

21. Remboursement avance SELA - Opération La Colleraye

Par délibération du 26 mars 2009, le Conseil communautaire a octroyé à la SELA une avance de 1 150 000€ pour l'aménagement du parc commercial de la Colleraye. Par délibération du 2 juillet 2010, cette enveloppe a été complétée à hauteur de 800 000 €. Cette année la SELA, reverse à la CCLS, la somme de 250 000 €. Il est proposé d'inscrire cette recette au budget au compte 238.

22. Travaux de voirie et viabilisation

Les dernières estimations de travaux de voirie et viabilisation nous conduisent à réajuster les crédits pour les programmes suivants :

0020 Programme actions foncières

- 2111 acquisitions terrains : - 120 000 €

0022 Croix Rouge

- 2312 réserve incendie : - 35 000 €

0023 Croix Blanche

- 2031 études bassin rétention : + 6 400 €
- 2111 acquisition terrain pour bassin rétention : + 120 000 €
- 2312 réserve incendie : - 55 000 €
- 2315 éclairage public : - 6 000 €

0025 Porte Estuaire

- 2315 vidéosurveillance : - 10 000 €

0027 Acacias

- 2312 réfection voirie rue des Saules : + 30 000 €

0033 Etudes dev éco

- 2313 plan d'action Schéma accueil entreprises : - 6 400 €

0051 Basses Landes

- 2312 réfection voirie et réserve incendie : + 60 000 €

0053 Colleraye

- 2315 vidéosurveillance : + 16 000 €

En terme budgétaire, les incidences de ces propositions sont neutres.

23. Régularisation d'une opération d'ordre - modification du chapitre budgétaire

Des écritures d'ordre (gestion des avances sur travaux) sont inscrites au BP 2015, aux programmes 22 Croix Rouge et 23 Croix Blanche. Cependant, l'article comptable retenu (2188), n'est pas rattaché au chapitre budgétaire adéquat. Il est donc nécessaire de supprimer les 2 écritures inscrites au chapitre 21 pour 48 442 € et 10 198 € et de les réinscrire au chapitre 041.

Fonction 70 - Habitat

24. Foncier/Habitat - programme d'actions foncières 2015 :

Au programme 0020 « Programme d'actions foncières », les crédits inscrits au compte 2313 « construction » s'élèvent à 90 000 €. Les programmes à engager s'élèvent à 130 000 € pour la viabilisation du Syl et à 130 000 € également pour la démolition d'une maison rue Madame Jan (à noter que cette dernière opération fera l'objet de subvention au titre du contrat de territoire départemental).

Il convient d'ajouter 170 000 € au compte 2313 sur ce programme.

SERVICES A LA POPULATION

Fonction 413 - Piscine

25. Piscine du Lac : charges d'investissement

Il est nécessaire d'inscrire au budget des crédits supplémentaires au compte 2188 programme 0010, à hauteur de 3 000 € pour financer les réparations à prévoir suite à l'infraction de septembre, et couvrir notamment les coûts de l'automate de traitement de l'eau.

Fonction 64 - Petite enfance

26. Transferts de crédits en section d'Investissement pour l'achat du mobilier Multi-Accueil de MALVILLE

Sur le programme 0047 multi accueil MALVILLE, il est proposé de basculer des crédits du compte 2313 « travaux » vers le compte 2184 « Mobilier » pour 7 000 € et vers le compte 2188 « Autres immobilisations pour 24 600€, de manière à assurer une meilleure lisibilité comptable de l'actif.

27. Multi-accueil de MALVILLE - Gestion des avances sur travaux (compte 238) et intégration à un compte 2313

Le programme 0047 multi-accueil de MALVILLE est suivi sous convention de maîtrise d'ouvrage avec la SPL Loire Atlantique Développement. Le montant des avances sur travaux est comptabilisé en 238. Le montant de la rémunération de la SPL reste comptabilisé au 2313.

Il est proposé :

- De réduire des crédits initialement inscrits au 2313 pour abonder le compte 238, pour un montant de 750 000 € (estimation des avances à verser sur 2015).
- De prévoir une écriture d'ordre (chapitre 041) en dépenses au 2313 et en recettes au 238 pour un montant total de 895 000 € correspondant aux travaux comptabilisés au titre des avances sur les exercices 2014 et 2015.

28. Multi-accueil de MALVILLE - Actualisation des dépenses d'investissement inscrites au BP

Au regard de l'avancement du chantier de construction du multi-accueil de MALVILLE, suite à l'avenant au marché (délibération du 10 septembre 2015) et à la lecture des dernières estimations de la SPL Loire Atlantique Développement, les montants inscrits au BP 2015 (et dans la prospective budgétaire 2015-2020) sont supérieurs au coût que devrait atteindre au final la construction.

Il est proposé de réduire le compte 2313 prog 0047 d'un montant de 90 000 €.

Fonction 321 - Médiathèque

29. Transfert de crédits à l'intérieur de la section d'investissement pour la récupération du FCTVA

Sur le programme 28 Médiathèque, il convient de transférer les crédits, inscrits au compte 2181 vers le compte 2188, au titre des acquisitions de livres, pour un montant de 55 000 €, afin d'assurer l'éligibilité des dépenses au FCTVA.

Fonction 520 - Emploi insertion

30. Modulaire Association Croix-Rouge sur la zone des Acacias - actualisation des coûts

Sur le programme 0059 relatif au patrimoine immobilier zone des Acacias, un montant de 145 000 € était inscrit au BP 2015, pour l'installation d'un modulaire. Le cout final de l'opération est moins élevé, compte tenu notamment qu'il n'a pas été nécessaire de réaliser une plate-forme pour l'implantation de la structure.

La dépense déjà engagée fera l'objet d'un reversement de FCTVA de l'ordre de 11 200 €.

Il est proposé de réduire en dépense le compte 2313 d'un montant de 45 000 € et de créditer le compte 10222 en recettes de 11 200 €.

31. Conclusions - équilibre de la décision modificative en section d'investissement

Afin d'équilibrer la décision modificative après actualisation du virement de la section de fonctionnement (compte 021) et au regard des modifications à apporter au budget en dépenses et en recettes, il est nécessaire d'augmenter le compte 1641 « recours à l'emprunt » en recettes d'investissement, à hauteur de 400 473 €.

CONCLUSION

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

- DE VOTER au Budget Principal 2015 les crédits nécessaires tels que présentés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT										
DEPENSES					RECETTES					
Chap	art	fonct	libellé	montant	Chap	art	fonct	libellé	montant	
Opérations réelles					Opérations réelles					
011	####	413	Eau & assainissement	6 000 €	73	7325	01	FPIC	-1 173 €	
	####	413	Produits traitement	3 000 €						
	####	413	Petits équipements	6 000 €						
	611	64	Prestations services	2 850 €	74	74124	01	DGF interco	-19 935 €	
	6132	321	Locations immobilières	4 320 €		74126	01	DGF compensation	-4 200 €	
	####	321	Entretiens bâtiments	21 700 €		7473	70	Subvention Conseil Dép.	44 000 €	
	6156	413	Maintenance	10 000 €		7473	252	Subvention Conseil Dép.	71 380 €	
	617	70	Etudes	-17 000 €						
	6184	321	Formation	2 350 €						
	6226	413	Honoraires	8 000 €						
	6247	252	Transports collectifs	86 000 €						
	6247	815	Transports collectifs	62 000 €						
	6251	321	Frais de déplacement	500 €						
	####	64	Remb. Communes	14 000 €						
	022	22	01	Dépenses imprévues	-100 000 €					
65	6557	70	Contributions (habitat)	35 000 €						
	6574	95	subventions fonct	1 000 €						
	6574	64	subventions fonct	-14 000 €						
66	6611	01	Intérêts emprunts	17 750 €						
	668	01	Autres charges fin.	5 500 €						
Opérations d'ordre					Opérations d'ordre					
023	023	01	Virement à sect° invest	-64 898 €						
TOTAL				90 072 €	TOTAL				90 072 €	

INVESTISSEMENT									
DEPENSES (TTC)					RECETTES (TTC)				
Chap	art	Prog fonct	libellé	montant	Chap	art	Prog fonct	libellé	montant
Opérations réelles					Opérations réelles				
16	1641	00-01	Capital emprunts	61 275 €	13	1313	36-70	Subvention Conseil Dep.	-30 000 €
20	2031	23-90	études	6 400 €					
20	2051	18-820	Licences	-20 000 €	23	238	00-01	Avances sur immo	250 000 €
					23	238	22-90	Avances sur immo	-48 442 €
204	20414 12	00-01	Sub. invest. communes	487 500 €	23	238	22-90	Avances sur immo	-10 198 €
21	2111	20-90	Acquisitions terrains	-120 000 €	10	10222	59-520	FCTVA	11 200 €
21	2111	23-90	Acquisitions terrains	120 000 €					
21	2111	56-020	Acquisitions terrains	70 000 €	16	1641	00-01	Emprunts	400 473 €
21	2184	47-64	Acquisitions mobilier	7 000 €					
21	2181	28-321	Aménagements divers	-55 000 €					
21	2188	10-413	autres immo corporelles	3 000 €					
21	2188	22-90	autres immo corporelles	-48 442 €					
21	2188	23-90	autres immo corporelles	-10 198 €					
21	2188	28-321	autres immo corporelles	55 000 €					
21	2188	47-64	autres immo corporelles	24 600 €					
23	2312	22-90	Immobilisations terrains	-35 000 €					
23	2312	23-90	Immobilisations terrains	-55 000 €					
23	2312	27-90	Immobilisations terrains	30 000 €					
23	2312	51-90	Immobilisations terrains	60 000 €					
23	2313	20-70	Travaux	170 000 €					
23	2313	33-90	Travaux	-6 400 €					
23	2313	47-64	Travaux	-871 600 €					
23	2313	56-020	Travaux	-70 000 €					
23	2313	59-520	Travaux	-45 000 €					
23	2315	23-90	installations techniques	-6 000 €					
23	2315	25-90	installations techniques	-10 000 €					
23	2315	53-90	installations techniques	16 000 €					
23	238	47-64	Avances sur immo	750 000 €					
Opérations d'ordre					Opérations d'ordre				
					021	021	01	Virement de sect° fonct°	-64 898 €
041	2188	22-90	Avances sur immo	48 442 €	041	238	22-90	Avances sur immo	48 442 €
041	2188	23-90	Avances sur immo	10 198 €	041	238	23-90	Avances sur immo	10 198 €
041	238	47-64	Avances sur immo	895 000 €	041	238	47-64	Avances sur immo	895 000 €
TOTAL				1 461 775 €	TOTAL				1 461 775 €

<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : DECISION MODIFICATIVE N°1</p>
--

SITUATION

Honoraires avocat

Pour couvrir les frais d'avocat engagés dans le cadre d'un différend qui oppose la Communauté de communes avec le locataire d'un bâtiment communautaire implanté sur la zone des Acacias, il est proposé d'ajouter au budget annexe des crédits au compte 6226 honoraires, pour un montant de 8 500 €.

Opération de lotissement

Il est proposé de suivre sur le plan comptable une nouvelle opération de lotissement. Situé près du giratoire du Golfeur à SAVENAY, ce lotissement est composé de 2 lots. Le terrain, initialement acquis sur le budget principal sera transféré sur le budget annexe « développement économique ». Il convient d'ajouter au 2111 la somme de 80 000 € pour le terrain, au 2313 au titre des travaux et honoraires la somme de 120 000 € (30 000 € sont inscrits au BP 2015).

Les recettes issues de la vente des 2 terrains, estimées à 210 000 €, ne seront inscrites qu'au BP 2016.

Cessions de terrains

Il est proposé d'inscrire au compte 024, les produits de cessions de 2 terrains (zone Porte Estuaire 1) pour un montant total de 341 000 €.

Régularisation opération d'ordre

Les écritures d'intégration des avances (compte 238) vers leur compte définitif (2181) ont été inscrites en opérations réelles (chapitre 23 et 21) Il convient de les réinscrire en opération d'ordre au chapitre 041.

Equilibre de la Décision modificative

L'ensemble des écritures détaillées ci-dessus, génèrent un excédent de 133 174 €. Il est proposé d'inscrire cette somme en investissement au compte 204182, au titre d'une participation du budget annexe au budget principal (il ne s'agit que d'une inscription budgétaire qui ne donnera pas lieu à écriture).

CONCLUSION

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

- ☛ DE VOTER au Budget annexe Développement économique 2015 les crédits nécessaires tels que présentés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
chap	article	fonct	libellés	montants	chap	article	fonct	libellés	montants
Opérations réelles									
011	6226	90	Honoraires	8 500 €					
Opérations d'ordre									
023	023	90	Virement à section d'investissement	- 8 500 €					
TOTAL				0 €	TOTAL				0 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES (HT)					RECETTES (HT)				
chap	article	prog fonct	libellés	montants	chap	article	prog fonct	libellés	montants
Opérations réelles									
204	204182	90	Subventions d'investissement	133 174 €	024	024	90	Ventes terrains	341 674 €
21	2111	90	Acquisition terrain	80 000 €					
21	2181	90	Installations générales	-5 607 €	23	238	90	Avances	- 5 607 €
23	2313	90	Travaux	120 000 €					
Opérations d'ordre									
041	2181	90	Installations générales	5 607 €	041	238	90	Avances	5 607 €
					021	021	90	Virement de la section de fonctionnement	- 8 500 €
TOTAL				333 174 €	TOTAL				333 174 €

BUDGET ANNEXE PORTE ESTUAIRE : DECISION MODIFICATIVE N°1

SITUATION

Les crédits inscrits au BP 2015 au titre des acquisitions de terrains (compte 6015 en comptabilité de stock), et au titre des études pré-opérationnelles (compte 6045 en comptabilité de stock), sont insuffisants pour permettre l'aboutissement des transactions engagées et d'intégrer les frais d'actes correspondants à l'extension de la zone Porte Estuaire 2. Il est proposé d'ajouter à ces comptes les sommes respectives de 70 000 € et 25 000 €.

Pour équilibrer la décision modificative, le compte 605 travaux, est réduit de 95 000 €.

CONCLUSION

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

- ☛ DE VOTER au Budget annexe Porte Estuaire 2015 les crédits nécessaires tels que présentés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
chap	article	fonct	libellés	montants	chap	article	fonct	libellés	montants
011	6015	90	Acquisitions terrains	70 000 €					
011	6045	90	Etudes	25 000 €					
011	605	90	Travaux	- 95 000 €					
TOTAL				0 €	TOTAL				

BUDGET ANNEXE CROIX ROUGE : DECISION MODIFICATIVE N°1

SITUATION

Les crédits inscrits au BP 2015 au titre des acquisitions de terrains (compte 6015 en comptabilité de stock), sont insuffisants pour finaliser les acquisitions engagées. Il en est de même pour les crédits inscrits au titre des études pré-opérationnelles (compte 6045 en comptabilité de stock) nécessaires au lancement des mandats d'études préalables et aux marchés de maîtrise d'œuvre, dans le cadre des travaux d'extension de la zone d'activités.

Il est proposé d'ajouter à ces comptes les sommes respectives de 20 000 € et 170 000 €.

Pour équilibrer la décision modificative, le compte 605 travaux, est réduit de 190 000 €.

CONCLUSION

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

- ☛ DE VOTER au Budget annexe Croix Rouge 2015 les crédits nécessaires tels que présentés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
chap	article	fonct	libellés	montants	chap	article	fonct	libellés	montants
011	6015	90	Acquisitions terrains	20 000 €					
011	6045	90	Etudes	170 000 €					
011	605	90	Travaux	- 190 000 €					
TOTAL				0 €	TOTAL				

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENTS DE GRADES 2015 & OUVERTURE DU MULTI ACCUEIL DE MALVILLE

AVANCEMENTS DE GRADES 2015

Vu les tableaux d'avancement de grades établis au titre de l'année 2015, résumés ci-dessous :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	EXAMEN PROFESSIONNEL	NOMBRE D'AGENTS PROPOSES
Adjoint administratif 2 ^{ème} cl	Adjoint administratif 1 ^{ère} cl	x	3
Adjoint administratif 1 ^{ère} cl	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl		1
Attaché	Attaché principal	x	1
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} cl	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} cl		1
Educateur Jeunes Enfants	Educateur jeunes enfants principal		1

Vu les avis favorables des Commissions Administratives Paritaires du CDG 44 du 2 avril et 24 septembre 2015,

Vu l'avis favorable du Comité Technique de la Communauté de Communes Loire et Sillon du 2 octobre 2015,

OUVERTURE DU MULTI ACCUEIL DE MALVILLE

La future structure d'accueil des jeunes enfants ouvrira ses portes en janvier 2016. L'intégration des personnels affectés à ce service sera échelonnée sur une période courant du 1^{er} novembre au 21 décembre 2015, pour préparer l'ouverture de l'établissement.

Le Comité Technique de Loire et Sillon a été sollicité le 2 octobre dernier, pour avis sur l'évolution de l'organigramme.

La phase de recrutement vient de s'achever et les profils d'emplois sont à présent arrêtés. A noter, que pour renforcer le principe de mobilité interne des agents, les offres d'emploi ont été préalablement ouvertes aux personnels de Loire et Sillon et notamment aux agents en poste au multi accueil de CAMPBON.

Les créations d'emplois concernent donc à la fois, les personnels affectés au multi accueil de MALVILLE et celui de CAMPBON : 2 Educateurs de jeunes enfants, 2 auxiliaires de puériculture, 2 agents sociaux et 1 adjoint d'animation 2^{ème} classe.

CONCLUSION

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

- ☛ DE FINALISER la procédure d'avancement de grades 2015, en supprimant les grades d'origine occupés par les agents et en créant les grades d'avancement, en vue de leur prochaine nomination :

CREATION D'EMPLOIS

Nombre	Filière	Grade	Catégorie	Temps d'emploi
3	Administrative	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
1	Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
1	Administrative	Attaché principal	A	Temps complet
1	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} cl	C	Temps non complet (28/35 ^{ème})
1	Médico-sociale	Educateur Jeunes Enfants principal	B	Temps complet

SUPPRESSION D'EMPLOIS

Nombre	Filière	Grade	Catégorie	Temps d'emploi
3	Administrative	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
1	Administrative	Adjoint administratif 1 ^{ère} cl	C	Temps complet
1	Administrative	Attaché	A	Temps complet
1	Culturelle	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} cl	C	Temps non complet (28/35 ^{ème})
1	Médico-sociale	Educateur Jeunes Enfants	B	Temps complet

- ☛ DE CREER les emplois nécessaires à l'ouverture du multi accueil de MALVILLE

CREATION D'EMPLOIS

Nombre	Filière	Grade	Catégorie	Temps d'emploi
2	Sanitaire & sociale	Agent social	C	Temps non complet (28/35 ^{ème})
2	Sanitaire & sociale	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
2	Sanitaire & sociale	Educateur de jeunes enfants	B	Temps complet
1	Animation	Adjoint d'animation 2ème classe	C	Temps complet

- ☛ D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ces emplois,
- ☛ D'INSCRIRE chaque année au budget les crédits nécessaires.

Fanny MICONNET
Directrice Générale des Services